



05 juin 2026 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2026](#)

Norme énergétique : adaptation des taux d'accise sur l'électricité

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi adaptant la loi-programme du 27 décembre 2004 afin de réduire les taux d'accise sur l'électricité pour la consommation professionnelle et non professionnelle.

Ces réductions s'inscrivent dans le cadre de la norme énergétique qui vise à contenir les coûts énergétiques pour les industries à forte intensité énergétique et à renforcer la compétitivité de l'industrie belge.

La distinction existante entre les tarifs d'électricité à usage professionnel, selon le raccordement de l'utilisateur final au réseau électrique avec une tension nominale supérieure à 1 kV, ou avec une tension nominale égale ou inférieure à 1 kV, est supprimée.

Par ailleurs, la contribution sur l'énergie est intégrée dans le tarif de l'accise spéciale. En conséquence, la contribution distincte sur l'énergie est supprimée. Enfin, le mécanisme de protection des prix est aligné sur les nouveaux tarifs de l'électricité, applicables aux usages non professionnels et aux autres consommateurs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be

